L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 15 MARS 1889.

PETITES ANNONCES.

PERDU OU ÉGARÉ—Un billet souscrit par B. Drennan, à l'ordre de Patrick Hussey, daté 17 janvier 1888, à un an, de cent-dix piastres, avec 10 0/0 d'intérêt l'an, de l'échéance. Le public est notifié de ne point le négocier, attendu que le paiement en a été arrêté.
13mars—1f

DEMANDES D'EMPLOI.

UN couple arrivant de France, et muni d'excellentes recommandations, désirerait trouver de l'emploi en ville ou à la campagne, la femme comme femme de chambre, le mari, comme cocher. S'adresser entre 11 heures du matin et 1 heure de l'après midi, rue Royale, 291.
12mars—5f

A VENDRE.

A VENDRE—Matériaux de construction, d'une propriété en briques située 313 North Remparts. La démolition commencera immédiatement. S'adresser à A. Huard, agent de propriétés, 20 rue Carondelet. 15 mars—3f

A VENDRE OU A LOUER—Un café complètement situé dans le second district faisant de bonnes affaires, on donnera la raison pour laquelle on vend. S'adresser coin Remparts et Toulouse. 24 fév—1m dim mer ven

DEMANDES.

Cuisinière.

ON demande—Une bonne cuisinière, bien recommandée, au No 94 rue de l'Esplanade, entre Bourbon et Dauphine. S'adresser immédiatement. 15mars—

Demandé—par Rochester & Hodgson, 161 Poydras, toute espèce de meubles et de verrerie. 13mars—3f

ON demande une Française pour faire la cuisine et blanchir. S'adresser chez Mme Greff, encoignure Kerlerec et Villeré.
13 mars—7f

ANNONCES JUDICIAIRES

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. Je certifie que le 13me jour de février 1889, jugement a été rendu dans cette Cour, dans l'affaire ci-dessous intitulée, dans les paroles et chiffres comme suit, à savoir—
Emma L. Glaser vs F. H. Elhers, son mari—No 24,371—Division B.
Cette affaire est appelée pour être jugée. Présent E. K. Skinner, pour la plaignante. Défendeur absent et non représenté.
Après avoir entendu les plaidoiries, les témoignages et l'avocat, la loi et les preuves étant en faveur de la plaignante et contre le défendeur. Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante Emma L. Glaser et contre le défendeur F. H. Ehlers, son mari, dissolvant la communauté d'acquêts et gains existant entre eux et que le défendeur soit condamné à payer les frais de ces procédures.
Jugement rendu le 13 février 1889.
Jugement signé le 19 février 1889.
Signé: FRED. D. KING, Juge.
En foi de quoi j'ai signé et apposé le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 11ème jour de mars en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt neuf.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
14 mars—14 28—12 av

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. Je certifie par le présent que le 25ème jour de février 1889, jugement a été rendu dans cette cour dans l'affaire ci après mentionnée, dans les mots et termes suivants, à savoir:
Mme Joséphine Christina vs. Joseph Christina, son mari, et al.—Division E.—No 26,068.
Sur motion de Braughn, Buck, Dinkelspiel & Hart, avocats pour la plaignante, et en produisant devant la cour de bonnes preuves à l'appui de sa demande; et la cour considérant que la loi et les preuves comme étant en faveur de la plaignante contre le défendeur. Il est par conséquent ordonné adjugé et décrété que le jugement par défaut entré ici le 11 février 1889, soit maintenant confirmé et fait final, et conformément à cela qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante Mme Joséphine Mazzala, femme de Joseph Christina, et contre son mari, Joseph Christina, décrétant une séparation de propriétés entre eux, et un autre jugement en faveur de la dite plaignante et contre le défendeur pour la somme entière de treize cents piastres, avec intérêt légal sur la dite somme du 16 septembre 1880 jusqu'à paiement, cinq piastres de frais pour acte notarié et les frais de ces procédures et avec reconnaissance des droits d'hypothèque de la plaignante et privilège sur toute la propriété, foncière et personnelle, du défendeur.
Jugement rendu le 25 février 1889. Jugement signé le 1er mars 1889.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
En témoignage de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce sixième jour de mars en l'année de Notre Seigneur, mil-huit cent quatre vingt-neuf.
M. GUIRAUD, Député-Greffier.
13mars—1f par sem en 30 jrs

AVIS DE SUCCESSION.

Alfred Thompson & Henry C. Ahlers
Home Steam Laundry Co. vs. Leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,308—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles W. Drown, shérif civil et syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
14mars—14 19 23

Succession de Henry Tailhan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,3?6—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Louisa Butcher Tailhan, veuve de Henry Tailhan, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E A LUMINAIS, Greffier.
10 mars—10 15 19

Succession de James Sterry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,381—Division D—Attendu que William H. Sterling a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de James Sterry, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
9 mars—9 14 17

Succession de Adam Graner et Mme Catherine Graner, femme de Adam Graner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 24,844—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par William Graner, exécuteur testamentaire datif de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
12 mars—12 16 21

Succession de Philip McGivney.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No. 26,271.—Division B.—Attendu que John Connolly a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Philip McGivney, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
9 mars—9, 14, 17.

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Standard Music and Photo Litho Co., & O. V. Greund and Hermann Webrmann and Lucien Dabezies, comme propriétaires, comme associés et individuellement vs. leurs créanciers—No 26,364—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires composant la Standard Music and Photo Litho Co., de la Nouvelle-Orléans, et faisant des affaires sous le dit nom, et comme membres de la dite raison sociale, et individuellement est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion de ses créanciers soit convoquée et tenue pardevant Joseph Davigneaud, notaire public, le 20me jour de mars 1889, à 11 heures a. m., afin que ceux-ci reçoivent les propriétés cédées, d'élire un syndic et pour voter sur la décharge de cette demandée, et sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 6 mars 1889.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
7 mars—5f au 20 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—H. Damiens vs ses créanciers—No 26,182—Division "B"—Ordre de Cour—Que la cession des propriétés d'Hippolyte Damiens soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et qu'il soit ordonné qu'une assemblée des créanciers soit convoquée et tenue pardevant Chas. J. Théard, notaire en cette ville, à son bureau No 54 rue du Camp, le MERCREDI, 20me jour de mars 1889, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes matières qui pourront leur être soumises, et en attendant que toutes procédures judiciaires contre le dit pétitionnaire soient suspendues, sauf en tant que les créanciers de bien du pétitionnaire, et que J. Ward Gurley, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 13 février 1889.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
7?fév—3 f au 20 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Emile Bauman vs ses créanciers—No 26,183—Division B—Ordre de Cour—Qu'une réunion des dits créanciers du pétitionnaire Emile Bauman soit convoquée pardevant John F. Coffey, notaire, en cette ville, le LUNDI, 18me jour de mars 1889, à onze heures A. M., dans le but de délibérer et de déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit; et que dans l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que Geo. C. Préot, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 13 février 1889.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
13 fév—3 f au 18 mars

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION

DISTRIBUÉ.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.
Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Grand Tirage Mensuel,
A
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 16 AVRIL 1889

GROS LOT:
$300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de..	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de..	100,000	100,000
1 Lot de..	50,000	50,000
1 Lot de..	25,000	25,000
2 Lots de..	10,000	20,000
5 Lots de..	5,000	25,000
25 Lots de..	1,000	25,000
100 Lots de..	500	50,000
200 Lots de..	300	60,000
500 Lots de..	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de..	$500, soit	$50,000
100 Lots de..	$300	30,000
100 Lots de..	$200	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit		$99,900
999 Lots de $100,		99,900
3,134 Lots se montant à		$1,054,800

NOTE.—Les billets gagnant de gros lots n'ont pas droit à d'autres lots si leurs deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.
Pour les prix à payer par les CLUBS, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.
Remises par Postal Notes, Express Money Order, en change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). S'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

Rappelez-vous qu'un dollar est le Prix de la plus petite fraction d'un billet émis à chaque tirage. Tout billet offert en notre nom à un prix moindre est contrefait ou sans valeur.
RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits chartés sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des imitations.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

F. J. Robert vs Joseph Guigou.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,270—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 20 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant en quoi que ce soit, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Claude, Remparts, Quartier et Chemin du Bayou, le dit lot mesurant environ vingt trois pieds de face à la rue St Claude sur soixante pieds de profondeur en lignes de côté parallèles et égales, lequel dit lot formait partie jusqu'ici du lot de terre situé au coin de la rue Chemin du Bayou et St-Claude, et appartenant actuellement au dit Joseph Guigou qui l'a acheté de Jean Baptiste Guigou d'après un acte passé en ce bureau le trois de mars dernier (1887) enregistré au bureau des aliénations dans le livre 12?, folio 568.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15 mars—15,22,29—avril 5,12,20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu, installations, stock dans le commerce, &c., d'une pharmacie de première classe.

O. V. Greund & H. Wehrmann vs. Charles Kummel et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 22,517—En vertu d'un writ de fieri facias en faveur de Charles Kummel vs. J. F. Hollerbach et als. à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 26 mars 1889, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
A la pharmacie coin des rues Camp et Delord, dans le Premier District de cette ville—
Un lot de vitrines comptoir, étagères, drogues, médicaments, trousses, jarres, fioles, parfumerie, &c., et divers autres articles, &c., appartenant à la pharmacie, d'après un inventaire enregistré.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15 mars—15 19 23 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

L. O. Desforges & Co. vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,390—En vertu d'un ordre de vente, daté 9 mars 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, LUNDI 25 mars 1889, à 10:30 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Sur la levée à Freetown, près du débarcadère du bac de la rue Richard.
3 vieilles barges, 1 lot de brouettes, cordes, boîtes à charbon en fer, bois de charpente, divers, etc., conformément à un inventaire déposé en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 mars—13 16 21 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Mlle Louise A. Legett.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25,752 En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de terre, situé dans le faubourg Marigny de cette ville, sur le canal Marigny ou rue des Champs-Elysées, entre Amour et Bons Enfants, (et la rue en arrière étant la rue Marigny.) Le dit lot étant désigné comme numéro trois cent trente et-un sur le plan général du dit faubourg, mesure cinquante pieds et six pouces de face à la rue des Champs-Elysées, sur cent quarante cinq pieds et six pouces de profondeur, mesure française, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Ensemble avec quatre-vingt-dix actions maintenant réduites à soixante actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, comprises avec la propriété ci dessus.
Saisi dans la susdite affaire.
Conditions—Une somme comptant suffisante pour payer la réclamation du demandeur, soit quatre cent quarante-cinq dollars, montant prêté sur le stock, dix pour cent d'intérêt sur cette somme à partir du 1er mai 1873, et une somme additionnelle de neuf cents piastres, montant des contributions sur lesdites actions; huit pour cent d'intérêt sur vingt dollars de cette dernière somme, à partir du 1er décembre 1873, et huit pour cent d'intérêt par an sur trente piastres à partir du 1er décembre 1876; huit pour cent d'intérêt par an sur trente piastres, à partir du 1er décembre 1877; huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres, à partir du 1er décembre 1882; huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1883, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur vingt piastres à partir du 1er décembre 1884, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1885, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1886, et huit pour cent d'intérêt sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1887; aussi les frais de ladite affaire et de la vente et les taxes de ville et d'Etat sur ladite propriété; l'acquéreur, en outre assumera la balance de la dette hypothécaire non encore due, mais dont le paiement peut être demandé d'après la Charte et les lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir: la somme de quatre mille cinq cents piastres; l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane—d'après sa Charte et ses lois—et la balance, s'il y a, du prix d'adjudication, comptant.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
11 mars—11 18 25—avril 1 8 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Michael Joseph Condran

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 24,808.—En vertu de deux ordres de vente en date le 19 février 1889 et l'autre daté le 1er mars 1889, tous les deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 6 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et tout ce qui y appartient situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Perdido, Liberté, Howard et Gravier, désigné comme lot numéro vingt huit sur un plan dressé par A. Pilié, voyer, le 27 mai 1837 et déposé, pour qu'on s'y réfère, au bureau de L. Ferrand, alors notaire en cette ville. Lequel dit lot mesure, en mesure américaine trente pieds, neuf pouces et cinq lignes de face à la dite rue Perdido; trente pieds, cinq pouces et trois lignes de large dans le fond, sur une profondeur de cent pieds, neuf pouces et cinq lignes sur la ligne de division du lot numéro vingt-sept, et de cent cinq pieds, six pouces et deux lignes sur la ligne de division du lot numéro vingt neuf. Acquis par feu Michael J. Condran par achat de Michael Condran, d'après un acte pardevant Andrew Hero, Jr., notaire, le 7 mars 1878.
Conditions.—Une moitié comptant et la balance à un crédit de douze mois par un billet de l'acquéreur à son ordre et endossé par lui-même, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de la vente de la propriété jusqu'à paiement final et garanti par hypothèque avec lien et privilège de vendeur sur la dite propriété, avec les clauses de garantie usuelles de non aliénando, et cinq pour cent de frais d'avocat qui seront compris dans l'acte de vente, et l'acquéreur assumera les taxes exigibles pour l'année courante (1889) au dessus du montant de son adjudication ou prix de la dite propriété.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
4 mars.—4, 6, 13, 20, 27.—3, 6 avril.

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. B. Vinet, Administrateur Public vs la succession H. M. Hyams.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 24,699—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 16 mars 1889, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir—
1. Une certaine portion de terre avec toutes les dépendances qui s'y trouvent, située dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet No 540, borné par les rues David, Toulouse, St Louis et l'Avenue Carrollton, et mesurant suivant un plan dressé par Arthur de Armas, voyer, le 4 février 1889 (enliassé au bureau du shérif civil) 253 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue David sur une profondeur et façade de 180 pieds sur les rues Toulouse et St Louis, divisée en douze lots numérotés de 10 à 21 inclusivement.
2. Un certain ilet de terre avec toutes les dépendances qui y trouvent, situé dans le même district, et désigné comme l'ilet No 554, et mesurant, suivant le dit plan désigné plus haut, 253 pieds 2 pouces et 7 lignes de face à la rue Solomon, 255 pieds 2 pouces et 7 lignes de face sur la rue David et 319 pieds 8 pouces et 2 lignes de face sur les rues Toulouse et St Louis divisé en 20 lots, numérotés de 1 à 20 inclusivement.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
11 fév—11 18 25—mars 5,11,16

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie ici que le 26ème jour de février 1889, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci dessous intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants: Isabella Furst vs. Jas Furst, son mari—No 26,054—Sur motion de D. B. H. Chaffe, avocat de la plaignante et sur la production en cour de la preuve de la demande de la plaignante et la cour considérant la dite demande pour être en faveur de la plaignante.
Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut rendu contre le défendeur, le 13 février 1889 soit maintenant confirmé et déclaré final et en conséquence qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante, Isabella Furst, et contre le défendeur, Joseph Furst, son mari, déclarant une dissolution de la communauté d'acquêts et gains existant auparavant entre eux et de plus qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante et contre le défendeur pour la somme de six mille dollars et qu'elle soit et est déclarée la propriétaire de la propriété foncière décrite dans la dite demande et du stock de marchandises et meubles y mentionnés.
Il est de plus ordonné que le défendeur paie les frais.
Jugement rendu le 26 février 1889.
Jugement signé le 7 mars 1889.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce huitième jour de mars en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-neuf.
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
9 mars—3f au 10 j

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de choix.
Magasin en briques à trois étages, avec résidence, formant l'encoignure des rues Orléans et Royale.
Elégante résidence à deux étages, rue de l'Esplanade, No 209.
Deux maisons à deux corps de logis, Nos 341, 341 1/2, 343 et 343 1/2, rue Villeré, près de la rue de l'Esplanade.
Terrains dans la ville de Bossier, paroisse St-Tammany.
Aussi—Coupons, billets, bons et d'autres obligations.
Succession de Martin Soye Coste.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 24,146.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 13 avril 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de vente par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 7 mars 1889—les propriétés suivantes, savoir—

Le magasin à l'encoignure des rues Royale et Orléans.
1° **Un lot de terre,** situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet renfermé par les rues Royale, Bourbon, Orléans et St Pierre; lequel lot mesure 31 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Royale, 77 pieds 1 pouce de profondeur et face à la rue Orléans, 57 pieds 9 pouces 6 lignes sur la ligne du fond, 19 pieds 2 pouces 4 lignes sur une ligne perpendiculaire à la rue Royale, de là 21 pieds 4 pouces 2 lignes sur une ligne perpendiculaire à la rue Orléans, de là 16 pieds 8 pouces 4 lignes sur une ligne parallèle à la rue Orléans, de là 4 pieds 8 pouces sur une ligne parallèle à la rue Royale, et de là 41 pieds 2 pouces sur une ligne parallèle à la rue Orléans. Ensemble une bâtisse en briques à deux étages, avec un magasin au rez-de-chaussée et résidence au-dessus; citerne, hydrant, lieux d'aisance, etc., etc.
Cette propriété est louée à bail jusqu'au 30 septembre 1889, à raison de $100 par mois.

La résidence rue de l'Esplanade.
2° **Un lot de terre,** situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Esplanade, Kerlerec, Marais et Villeré, mesurant 46 pieds 7 pouces 1 ligne de face à la rue de l'Esplanade, sur une profondeur de 175 pieds.
Ensemble, une élégante résidence à étage, retirée de la rue, ayant un rez-de-chaussée, galerie sur la façade, corridor d'entrée, salon double à arche, salle à manger à arche avec office, cuisine et chambre à domestique; cinq chambres à coucher au premier, cheminées en marbre blanc dans toutes les chambres de la maison principale, rotonde, gaz partout; un joli jardin d'agrément, avec pavage Schillinger, grillage en fer sur la façade, une belle écurie et remise, citernes, hangar, lieux d'aisance haut et bas, etc., etc. Le tout couvert en ardoises et en très bon ordre.

Deux résidences doubles rue Villeré.
3° **Un lot de terre** situé dans le même District, dans l'ilet borné par les rues Villeré, Robertson, Kerlerec et Columbus, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Villeré sur 127 pieds 10 pouces de profondeur. Ensemble une maison en bois couverte en ardoises, ayant galerie sur la façade et douze chambres, hangar, deux citernes, lieux d'aisance, etc., gaz dans la maison. Le tout divisé en deux corps de logis, loué $32 par mois.
4° **Un autre lot de terre** situé dans le même ilet attenant au lot ci-dessus décrit, mesurant 31 pieds 11 pouces de face à la rue Villeré, sur 117 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Les bâtisses et améliorations sont les mêmes que la propriété ci-dessus, troisièmement décrite—louée aussi $32 par mois.
5° **Quatre lots de terre,** situés dans la ville de Bossier, paroisse St-Tammany, Etat de la Louisiane, désignés par les Nos 3, 8, 9 et 11.
Le lot No 3 de l'ilet No 6, borné par les rues St Mary, Keller, Sixième et Septième, mesurant 60 pieds de face à la rue Keller sur 120 pieds de profondeur.
Le lot No 8 de l'ilet No 11, borné par les rues Warren, St-Joseph, Cinquième et Sixième, mesure 60 pieds de face à la rue Warren sur 120 pieds de profondeur.
Le lot No 9 de l'ilet No 1, borné par les rues Front, Seconde, Keller et St-Mary, mesure 60 pieds de face à la rue St-Mary sur 120 pieds de profondeur.
Le lot No 11 de l'ilet No 12, renfermé par les rues Warren, St-Joseph, Sixième et Septième, mesurant 60 pieds de face à la rue Warren, sur 120 pieds de profondeur.
Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.

Aussi

6° **Un Bond de John W. Read,** en faveur du défunt M. S. Coste pour $10,000 daté 1er février 1887, pour la vente de certaines terres situées dans la ville de Birmingham, Ala., et tous les droits contre le dit John W. Read.
7° **Un montant divers de billets,** comptes et réclamations d'après inventaire enliassé en Cour.
Termes et conditions—Pour les terres de la ville de Bossier, bons et comptes, **comptant** et pour la balance des propriétés situées en ville, un tiers ou davantage comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit à l'option des acquéreurs en billets garantis par hypothèque portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement.
Les acquéreurs seront tenus de maintenir les propriétés assurées pour le montant des billets fournis et transféreront les polices aux porteurs des billets.
Les actes de ventes contiendront la clause de non aliénando et les honoraires d'avocat à raison de 5 pour cent en cas de poursuites judiciaires et la vente des propriétés en bloc sans estimation et toutes les autres clauses usuelles généralement contenues dans les actes de vente. Les acquéreurs paieront en sus du prix de vente les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1889, et déposeront entre les mains de l'encanteur 10 pour cent comptant sur le prix d'adjudication.
Les actes de ventes se passeront pardevant Chas. G Andry, notaire.
9 mars—9,16,23,30—avril 6.13

Résidence en briques à deux étages, avec magasin au rez-de-chaussée, rue Royale, No 137.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 23 mars 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74:
Un lot de terre, mesurant 26 pieds 11 pouces de face à la rue Royale, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 8 lignes entre les rues Toulouse et St Pierre, borné, par la rue Bourbon.
Ensemble, une bâtisse en briques à deux étages, avant un grand magasin au rez-de-chaussée, et sept chambres aux étages, supérieurs. Une autre bâtisse en briques à étage attenant à la maison principale, ayant lieux d'aisance, citerne, cour pavée en pierres plates, etc.
Loué $53 par mois.
Le tout d'après plan maintenant exposé à la Bourse.
Conditions—Un tiers ou davantage comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque et 7 pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement, avec toutes les clauses pénales d'usage.
Acte de vente pardevant Chs. Rollo, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes pour l'année 1889.
Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis de l'acquéreur sur le prix de vente.
9mars—9 16 au 23

La résidence Vignié, rue Royale No 293.
Vente pour effectuer un partage.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse. SAMEDI, 23 mars 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs rue St. Charles Nos 72 et 74—
Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Royale, Bourbon, Hôpital et Quartier, mesurant trente-neuf pieds, trois pouces, quatre lignes de face à la rue Royale, cent quatre-vingt dix sept pieds, deux pouces, quatre lignes de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Quartier, une première profondeur de cent vingt-cinq pieds, neuf pouces sur l'autre ligne, puis se rétrécissant quatorze pieds, trois pouces, quatre lignes sur une ligne parallèle à la rue Royale puis une autre profondeur de soixante-et-onze pieds, cinq pouces, quatre lignes, et vingt-cinq pieds, quatre lignes sur la ligne du fond.
Ensemble une résidence en briques à deux étages, écurie, cour pavée en pierres plates, etc., etc.
Le tout conformément au plan exposé à la Bourse.
Conditions—Un tiers ou davantage comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit en billets divisés par coupons, garantis par hypothèque, portant 7 pour cent d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses pénales d'usage.
L'acquéreur paiera, en sus du prix d'achat, les taxes pour l'année 1889.
Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire.
Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis de l'acquéreur sur le prix d'adjudication.
9mars—9 16 au 23

Terrain spacieux avec une jolie résidence double à l'encoignure des rues Kerlerec et Roman.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 23 mars 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, Nos 72 et 74.
Un lot de terre formant l'encoignure des rues Roman et Kerlerec renfermé par les rues Esplanade et Prieur, lequel dit terrain mesure 75 pieds de face à la rue Roman, sur une profondeur et façade à la rue Kerlerec de 100 pieds.
Ensemble une jolie résidence à deux corps de logis ayant un corridor d'entrée, neuf chambres, cuisine double avec hangar entre la cuisine et la maison, deux citernes, lieux d'aisance, jardin, écurie, etc.
Le tout d'après plan maintenant à la Bourse.
Conditions—Un tiers ou davantage comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.
Acte de vente pardevant G. Duvigneaud, notaire, aux frais de l'acquéreur y compris les taxes pour l'année 1889.
Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis de l'acquéreur sur le prix d'adjudication.
9 mars—9 16 22 23

Propriétés sur le Coteau de la Métairie.
Succession de Isaac Smith Hyams.
Cour Civile de District, Division D., No 8,972.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et rue Bienville—SAMEDI, 16 mars 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 6 février 1889—les propriétés suivantes, savoir:
1° Un ilet de terre faisant face au Rail Road du Fort Espagnol, dans le Second District de cette ville, borné par les rues Anthoni, St-Louis, Bernadotte, Toulouse et Chemin de la Métairie, contenant 18 lots, numéros de 1 à 18, et mesurant ensemble 118 pieds 2 pouces 6 lignes de face à la rue Anthoni, 319 pieds 8 pouces 6 lignes sur la rue St-Louis, 239 pieds 2 pouces 1 ligne sur la rue Bernadotte, 231 pieds 3 pouces 2 lignes sur la rue Toulouse et 143 pieds 7 pouces 5 lignes de face au Chemin de la Métairie. Ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, l'ilet entier est entouré et un des plus élevés du Coteau de la Métairie et bien desséché, le tout en culture.
2° Deux lots de terre contigus, situés dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Conti, St-Louis, Olympia et St-Patrick, désignés par les Nos 23 et 24, mesurant chacun 30 pieds de face sur la rue St-Patrick, sur 150 pieds de profondeur; la terre est élevée.
3° Une portion de terre triangulaire, désignée par le No 19, bornée par le chemin de la Métairie et les rues Toulouse et Anthony, mesurant 47 pieds 4 pouces de face à la rue Anthony, 35 pieds, 2 pouces 3 lignes sur la rue Toulouse et 59 pieds 1 pouce 6 ligne de face au chemin de la Métairie.
Le tout d'après les plans.
Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans en billets portant hypothèque et 8 0/0 d'intérêt à partir de date; avec toutes les clauses de garantie d'usage.
Actes de ventes pardevant Geo. Préot, notaire. Un dépôt de 10 0/0 pour assurer la vente.
15fév—15 21 28—mars 9 9 16

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

Propriétés faisant face à la rue Claiborne, entre le chemin du Bayou et de la rue de l'Esplanade.
Succession de Robert J. Ker.

Cour Civile de District—Division A—No 20,015.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 6 avril 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 février 1889, les propriétés suivantes, savoir
Trois lots de terre situés dans le Second District de cette ville, avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Robertson, Esplanade et le Chemin du Bayou, désignés par les Nos 1, 2 et 3.
Le lot No 1 mesure 61 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Claiborne, 55 pieds 2 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue de l'Esplanade, 44 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne vers le Chemin du Bayou, et 48 pieds de largeur sur la ligne du fond.
Le lot No 2 mesure 33 pieds 9 pouces de face à la rue Claiborne, 44 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue de l'Esplanade, 37 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne opposée, et 34 pieds 4 pouces de largeur sur la ligne du fond.
Le lot No 3 mesure 24 pieds 2 pouces de face à la rue Claiborne, 57 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue de l'Esplanade, 32 pieds 4 pouces de profondeur sur la ligne opposée, et 24 pieds 6 pouces de largeur sur la ligne du fond.
Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.
Conditions—Un tiers ou davantage comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque, et 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.
—Les acquéreurs paieront toutes les taxes pour l'année 1889 en sus du prix de vente, et un dépôt de 20 pour cent comptant sera requis des acquéreurs sur prix d'achat.
Actes de vente pardevant Harry E. Ker, notaire.
2mars—2 9 16 23 30—avril6

Magnifique bien de campagne avec pâturage, faisant face au Bayou St-Jean et au pont de la rue de l'Esplanade.
Succession de John Puissegur.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 10,200.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 13 avril 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 mars, 1889, la propriété suivante appartenant à la susdite succession, savoir—
Une certaine portion de terre connue comme habitation Allard, située dans le deuxième district de cette ville, faisant face en partie au Parc public et en partie face au Chemin de la Métairie et comprise entre le Bayou St-Jean, le canal d'Orléans, le Chemin de la Métairie et l'avenue Taylor, étant une partie ou portion de la propriété décrite, sur un plan déposé comme plan No 2?, au bureau de Edward Gottschalk ci-devant notaire en cette ville, d'après lequel plan la dite portion de terre a été transférée à feu John Davidson, laquelle portion de terre mesure comme suit: 292 pieds de face au Chemin de la Métairie, 515 pieds de face au Bayou St-Jean, à la ligne de la propriété du Dr. Mercier et du Louisiana Boat Club, courant de là 2812 pieds de face sur la ligne la plus rapprochée au dit bayou à l'avenue Taylor, sur laquelle elle mesure 4,379 pieds 3 pouces 2 lignes au canal d'Orléans, sur laquelle elle a une façade de 1714 pieds 4 pouces 1 ligne à la ligne du City Park, mesurant le long de la ligne du fond du dit City Park 2,619 pieds 3 pouces 2 lignes de là courant 850 pieds vers la ligne du fond de la propriété Gamet d'où elle mesure 600 pieds, et courant de là sur la ligne de côté de la dite propriété 850 pieds du point de départ sur le chemin de la Métairie; ensemble une jolie résidence convertie en ardoises, galerie devant et derrière, grand corridor au centre, salon double avec porte à coulisse et quatre chambres à coucher; une autre bâtisse attenant à la maison principale, ayant quatre chambres, cuisine, etc.
Aussi une étable pouvant contenir 70 têtes d'animaux, trois citernes, lieux d'aisance, etc., etc.
Le tout d'après le plan qui sera exhibé à la Bourse.
Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un crédit de 1 et 2 ans, en billets portant 8 p. 0/0 d'intérêts par an de date jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque et privilège de vendeur. L'acquéreur fera assurer les améliorations de la susdite propriété, transférera les polices d'assurance au porteur des billets et assumera le paiement des taxes pour l'année 1889, en sus du prix d'adjudication.
Acte de vente pardevant O. Drouet, notaire public.
Un dépôt de 10 p. 0/0 comptant sera exigé de l'acheteur sur le montant de la vente.
13 mars—13, 16, 23, 30—6, 13 avril.

Jolie résidence à étage rue de l'Esplanade No 247, attenant à l'Institution Cenas.
Succession de Oscar Gelpi.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,787.

PAR J. P. GUINAULT, encanteur, Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 6 avril 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 28 février 1889, la propriété suivante savoir—
Un lot de terre, ainsi que les bâtisses et améliorations qui en dépendent, dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues de l'Esplanade, Derbigny, Claiborne et Kerlerec, mesurant 33 pieds 8 pouces de face à la rue de l'Esplanade, sur 131 pieds de profondeur, touchant du côté de la rue Claiborne par la propriété des héritiers de la Vve Hilary B. Cenas et sur la ligne opposée vers la rue Derbigny par la propriété de la Vve O. Gelpi.
Les améliorations consistent en une maison en bois à étage, couverte en ardoises, ayant au rez-de-chaussée, corridor d'entrée, galerie, double salon avec porte à coulisse, salle à manger, cuisine et chambre à domestique; à l'étage supérieur quatre chambres, chambre à bains, galeries sur le devant et derrière, lieux d'aisances haut et bas, cour carrelée, hangar, citerne, etc., etc.
Le plan sera exposé à la Bourse.
Conditions—Un tiers comptant et la balance payable à un crédit d'un an, en billet garanti par hypothèque, portant 8 0/0 d'intérêt de date et 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire; l'acquéreur devra payer en sus du prix d'adjudication, les taxes pour l'année 1889.
Acte de vente pardevant Oscar Drouet, notaire public.
Un dépôt de 10 0/0 sur le prix de vente devra être effectué au comptant sur les lieux, afin d'assurer la vente.
2 mars—2 9 16 23 30—avril 6

Magasin en briques à quatre étages, No 133 rue Decatur.

John P. Gaspard vs ses créanciers—No 23,871.

PAR JAS. P. GUINAULT encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 23 mars 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74 en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 18 février 1889, la propriété suivante savoir:
Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Decatur, Chartres St Louis et Toulouse, désigné par le lot No 78 et mesurant 16 pieds de face à la rue Decatur, la même largeur sur la ligne du fond sur 64 pieds de profondeur entre lignes parallèles, incluant cinq pieds de passage sur une allée en commun ouvrant sur la rue Toulouse.
Aussi—Un lot de comptes.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant E. Bouny, notaire.
20 fév—20 23—2 9 16 23 mars

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage en bois dans le premier district, en face du Keller's Market.
Succession de William Tacke.

No 769—Cour du 26me district judiciaire pour la paroisse de Jefferson.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—Wm. Kernaghan, encanteur, bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 6 avril 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. Rost, juge de la Cour du 26me district judiciaire pour la paroisse de Jefferson, en date du 15 décembre 1888, et un ordre supplémentaire daté le 20 février 1889 dans la succession ci-dessus la propriété ci-après décrite, savoir
Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 5, dans l'ilet borné par Felicity Road et les rues Terpsichore, Freret et Locust, mesurant 31 pieds 6 pouces de face à Felicity Road, 30 pieds 0 pouces de face à la rue Terpsichore, 56 pieds 4 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 6, ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un cottage double en bois et à un étage.
Conditions—Comptant. L'acquéreur devra payer les taxes dues et exigibles en 1889, en sus du prix d'adjudication, ainsi que 10 pour cent sur ce même prix d'adjudication au moment même de la vente.
Acte de vente pardevant J. N. Wolfson, notaire, aux frais de l'acquéreur.
2mars—2 9 16 23 30—6avril.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacement de commerce et cottages aux coins des rues Levée, Jersey et Austerlitz.

Succession de John Bodé et de dame Henriette Bodé.

No 25,698—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet. — SAMEDI, 23 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 12 février 1889, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Le terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Levée, Austerlitz, Jersey et Constantinople. Le terrain est désigné par le No 10 et forme le coin des rues Levée et Austerlitz, et mesure 30 pieds de façade rue Levée, sur 120 pieds de profondeur et de façade rue Austerlitz, mesure américaine.
2° Le terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Levée, Jersey, Austerlitz et Constantinople. Le terrain est désigné par le No 20 et forme l'angle des rues Austerlitz et Jersey, et mesure 30 pieds de façade rue Jersey, sur 110 pieds 4 pouces de profondeur et façade rue Austerlitz; et 110 pieds 5 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 19. Le tout en mesure américaine.
Conditions de la vente.—Une moitié comptant (ou plus au gré de l'acquéreur) et le reste à un crédit de un et deux ans, payable en billets de l'acquéreur portant intérêt de 8 pour cent par an à partir de la date, les actes de vente devant renfermer toutes les clauses de sécurité usuelles.
Les taxes de 1889 devront être assumées par l'acquéreur en sus de son enchère, et un dépôt de dix pour cent comptant fait au moment de l'adjudication. Les actes de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Ernest Commagère, notaire.
16fév—16 23—2 9 16 23mars.

Avis.
A. SIMON, le Cosmopolite, coin Dumaine et Decatur.—Abonnement à toutes les publications, distribution à domicile. 23jan—

VENTES A L'ENCAN

PAR HENRY STERN & CO

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

PAR HENRY STERN & CIE, encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, VENDREDI, 15 mars 1889, à 11 heures a. m., dans leur salle temporaire d'encan, No 17 rue de Chartres—
Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.
Conditions—A la vente. 15 mars—1f

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de biens immeubles de valeur dans le Cinquième District.
Cette Propriété de Batture de valeur connue comme la Vallette Ship Yards.
La grande et élégante Résidence en briques et en bois à deux étages No 131 rue Peter, coin Vallette.
Un splendide terrain rue Peter.
Deux lots de terre avantageusement situés sur la rue Vallette, entre Peter et Patterson.
Cet emplacement d'affaires de choix No 111 rue Patterson.
Terrain de valeur rue Vallette, entre Market et Evelina.
Meubles de maison et autres effets.
Succession de François Vallette.

No 25,984.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet, SAMEDI, 30 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 18 février 1889, il sera vendu à l'encan les propriétés ci-après décrites, à savoir:
1° Une certaine portion de terre, avec les bâtisses qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet No 36, qui est compris entre la rue Patterson, le fleuve Mississippi et les rues Vallette et Chestnut et mesurant 94 pieds 8 pouces et 5 lignes de face à la rue Patterson, sur une profondeur et de face à la rue Vallette de 140 pieds, plus ou moins, au fleuve, avec tous les droits de l'accroissement de la batture qui y appartient. Les améliorations consistent d'une bonne bâtisse de bureau, grand hangar couvert des meilleures ardoises anglaises, cuve, etc. Cette propriété de valeur fait face au fleuve Mississippi; est directement opposée au dépôt du Queen and Crescent Railroad; près des Planters' Oil Works et du débarcadère du bac (ferry) du Troisième District, et à proximité du dépôt de Morgan's La. and Texas Railroad, à Alger. Le dit chemin de fer a une voie qui s'étend directement près dudit chantier.
Cette propriété a été occupée depuis 50 ans comme chantier de navire et est splendidement située pour un élévateur, entrepôt ou manufacture.
2° Deux certains lots de terre avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent dans le cinquième district de cette ville, désignés par les Nos 21 et 22 dans l'ilet borné par les rues Peter, Alix, Vallette et Chestnut et mesure comme suit: Le lot No 21 mesure 34 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue Peter sur une profondeur et de face à la rue Vallette de 149 pieds 4 pouces et 2 lignes. Le lot No 22 mesure 36 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Peter et à la même profondeur que le lot No 21. Les améliorations comprennent une grande résidence en briques et en bois confortable et fortement bâtie, ayant de grandes galeries à l'intérieur, subdivisées avec soin et connue par le No 131 rue Peter.
3° Un terrain de valeur dans le même ilet que les lots ci-dessus décrits, se touchant et désigné comme le lot No 23 et mesurant 32 pieds de face à la rue Peter sur une profondeur de cent quarante neuf pieds 4 pouces et 2 lignes.
4° Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, dans le cinquième district de cette ville, désignés par les Nos 5 et 6, dans l'ilet borné par les rues Patterson, Peter, Vallette et Chestnut, et mesurant chacun 30 pieds 6 pouces de face à la rue Vallette sur une profondeur de 137 pieds 2 pouces et 3 lignes.
5° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de cette ville, désigné comme le No 3 de l'ilet No 30 et compris entre les rues Patterson, Delaronde, Olivier et Vallette et mesurant 24 pieds 2 pouces de face, plus ou moins, à la rue Patterson, sur une profondeur de 85 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations désignées par le No 111 rue Patterson consistent d'une bâtisse en bois à un étage de façade et deux étages dans le fond, occupé par Charles Albrecht comme magasin de provisions.
6° Un terrain avec les bâtisses qui s'y trouvent dans le cinquième district de cette ville, désigné par le No 9, carré d'ilet borné par les rues Evelina, Market, Vallette et Olivier, mesurant 30 pieds 1 pouce et 6 lignes de façade rue Vallette, 87 pieds 2 pouces et 6 lignes de profondeur du côté de la rue Market, et 89 pieds, 9 pouces et 5 lignes de profondeur du côté de la rue Evelina.
A la même heure et au même endroit,
Il sera vendu tous les meubles de ménage, etc., selon un inventaire enregistré, qui se trouvent dans la maison qu'occupait le défunt 131 rue Peter. Des plans de la susdite propriété dressés par C. Thomas Lewis, sous-voyer de la ville, sont exposés à la Bourse, d'après lesquels la dite propriété se vendra.
Conditions de la vente—Comptant. Les taxes dues et exigibles en 1889 devront être assumées par l'acquéreur. Les actes de vente pardevant W. M. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur.
Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.
23fé —23—2 9 16 23 30mars.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison en bois rue Octavie.
Succession de Peter Burrell.

No 25,450—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur, Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 30 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 10 janvier 1889, il sera vendu à l'encan:
Un certain lot de terre avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent et les droits, voies, et privilèges qui en dépendent ou qui lui appartiennent en quelque sorte, situé dans le sixième district de cette ville dans l'ilet 573, borné par les rues Octavie, Greene et St George et l'Avenue Peters, mesurant 35 pieds de face à la rue Octavie sur 110 pieds de profondeur.
Conditions—Comptant.
L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant George C. Preot notaire. Les taxes dues et exigibles en 1889 devant être payées par l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.
23 fév—23—mars 2 9,16,23,30.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Caroline Trost, épouse, vs. Henry Trost, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,998—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Place Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 30 mars 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
1° Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, etc., y appartenant, situé dans le quatrième district, dans l'ilet désigné par le No 39 (aussi par le No 951) lequel lot est désigné par le No 13 dans le dit ilet, qui est borné par les rues Laurel, Washington, Annonciation et Quatrième, et mesure trente-trois pieds et six pouces de face à la rue Annonciation entre les rues Washington et Quatrième sur une profondeur de cent quarante cinq pieds, ainsi acquis par Henry Trost de Frederick Kuntz Jr, le 23 mars 1886, P. J. Kraemer, notaire, enregistré au bureau des aliénations, livre 122, folio 815.
2° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situé dans le quatrième district de cette ville, désigné comme lot No 1, dans l'ilet No 58, borné par les rues Washington, Chippewa, Fulton et Sixième, et mesurant cinquante cinq pieds, cinq pouces et deux lignes de face à la rue Washington, sur cent pieds neuf pouces et quatre lignes de profondeur et face à la rue Chippewa, contigu au lot No 3 dans le fond et le lot No 2 sur la ligne de côté.
3° Un lot de terre dans le Sixième District dans l'ilet borné par les rues Colisée, Marengo, Milan et Perrier, désigné par le No 17 dans l'ilet No 45, et mesurant trente pieds de face à la rue Colisée sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles, d'après un plan dressé par A. S. Phelps, déposé au bureau de L. R. Kenny, notaire public, laquelle propriété a été acquise par le dit Henry Trost de Chas D. Wills, le 27 février 1876, au bureau des aliénations, livre 106, folio 597.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
25fév—25—4,11,18,25,30 mars

PAR BRIGNONI & BLAKELEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Charles Gallatin.

PAR BRIGNONI & BLAKELY—A. Brignoni, encanteur—Bureau, 38 et 40 rue Royale.—SAMEDI, 23 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 rue St-Charles, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 13 février 1889, dossier 25,950, pour le compte de la succession de feu Charles Gallatin.
Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le Numéro Trois, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet No 29, vieux numéro, (aujourd'hui No 497), borné par les rues Bourbon ou Bagatelle, Mandeville, anciennement Moreau, Union ou Urquhart, d'après un plan dressé par L. Surgi, le 18 juillet 1847, et lequel terrain mesure, d'après le dit plan, en mesure française, 30 pieds de façade rue de l'Union sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, acquis par ledit défunt, de Vincent Prats, par acte passé le 25 juin 1866, pardevant Joseph Cuvellier, notaire.
Enrégistré dans le C. O. B, 95, folio 196.
Les améliorations consistent d'un cottage à un étage, couvert en ardoises, ayant 4 grandes chambres, cuisine, avec deux chambres, séparée de la maison principale, citerne, lieux d'aisance, etc., et connu sous le No 116 rue de l'Union.
Conditions—Comptant en livrant le titre. Dix pour cent devant être payés comptant sur les lieux de l'adjudication; et l'acquéreur assumera les taxes dues en 1889.
L'acte de vente pardevant John R. Legier, notaire, No 58 rue Royale, aux frais de l'acquéreur.
19 fév—19 23—mars 2 9 16 23

M. GUILLAUME MOTHE
Successeur de Eugène Braquet,
Entrepreneur de Pompes Funèbres
COIN BOURBON ET ST-LOUIS.
12fév— Téléphone 710.

PEERLESS DYES Les meilleurs. Chez Droguistes

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le délicieux cottage pour résidence,
No 782 rue du Camp,
Entre les rues Septième et Huitième.
Avec deux lots de terre, jardin, &c.

Succession de Samuel Sutter, décédé.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS.—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—Le SAMEDI, 6 avril 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 27 février 1889, Dossier No 23,277, pour compte de la succession de Samuel Sutter, décédé, il sera vendu à l'encan:
Deux lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Magazine, Septième et Huitième, désignés comme lots Nos 19 et 20, lesquels lots sont contigus et mesurent chacun 25 pieds 5 pouces et 1 ligne de face à la rue du Camp, sur une profondeur de 109 pieds 9 pouces.
Les améliorations comprennent—
Un cottage en bois argenté et bien bâti, connu comme le No 782 rue du Camp, ayant 10 chambres, gaz, &c., citerne, jardin, &c., le tout en bon état, et pouvant être inspecté avec une carte de l'encanteur. Le plan peut être vu à l'endroit de la vente.
Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans avec 8 0/0 d'intérêt, et toutes les clauses de garantie usuelles. L'acquéreur assumera, en outre, les taxes de 1889, et fera un dépôt comptant de 10 0/0 sur les lieux.
Actes de vente pardevant Jo'n Bendernagel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
3 mars—3 10 17 24 31—avril 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

La résidence à deux étages couverte en ardoises,
No 155 rue Constance,
entre les rues Robin et Race.
Stock de banque et effets mobiliers.

Succession de D. P. Murphy, décédé.

A un long crédit. — A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, encanteur, bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 23 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, premier district en cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 15 février 1889, Dossier No 23,749, pour compte de la succession de D. P. Murphy, décédé, il sera vendu à l'encan:

PROPRIÉTÉ FONCIÈRE.
1° **Un lot de terre,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Constance, Magazine, Robin et Race, lequel lot mesure, en mesure américaine, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Constance, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, toutes plus ou moins.
Les améliorations consistent en une **résidence en bois à deux étages** recouverte en ardoises, et ayant 6 chambres, lieux d'aisance, office, &c., avec, aussi installations partout, galeries devant et sur le côté, citerne, hydrant et hangars, et un joli emplacement devant pour jardin, et est bien réparée avec un voisinage choisi pour résidence pour une gentille famille.

STOCK DE BANQUE.
2° **Dix actions** du fonds capital de la Banque du Commerce, de $10 chacune, payées en plein.

MEUBLES DE MAISON.
3° **Un lot de meubles de maison** et effets mobiliers, contenus dans la résidence ci-dessus, d'après un inventaire enregistré.
Conditions—Pour le stock et effets mobiliers, comptant sur les lieux.
Pour la propriété foncière.—Un tiers ou plus comptant, et la balance à un et deux ans avec 8 0/0 d'intérêt par an et les clauses usuelles de garantie usuelles. 10 0/0 payé comptant sur les lieux, et l'acquéreur assumera les taxes de 1889, en sus de son adjudication.
Acte de vente pardevant John Bendernagel Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
17fév—17 24—3 10 17 23mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terres situées à la campagne. Comptes ouverts, &c.
—Dans l'affaire de—
Shropshire & Cie vs leurs créanciers.
Vente positive. — Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—Le SAMEDI, 16 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, près de la rue Gravier, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 9 février 1889, Dossier No 25,150 dans l'affaire de Shropshire & Cie vs leurs créanciers, il sera vendu:
1.—Un lot de comptes ouverts, réclamations, &c., d'après un inventaire enregistré.
2°. Trois morceaux de terre situés dans le comté de Hancock, Etat du Mississipi, étant:
1. Le coin nord du quartier S. E. de la section 35 de T. 7. R. 15 W., contenant 80 acres plus ou moins.
2. Le quartier S. E. de la section 34, T. 7, R. 15 W., contenant 160 acres plus ou moins.
3. Le N. O. quartier du N. O. 1/4 de la section 31. T. 7, R. 15 W. contenant 40 acres, plus ou moins. Total 280 acres, plus ou moins.
Conditions—Pour comptes ouverts, etc., comptant sur les lieux, pour les terres, comptant en passant les titres, 10 0/0 comptant sur les lieux et l'acquéreur assumera les taxes de 1889.
Actes de vente pardevant ——— notaire, aux frais des acquéreurs.
12 fév—12 17 24—mars 3 10 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété rue Gasquet, Deux jolis cottages,
Nos 314 et 316 rue Gasquet, entre Broad et Dorgenois.

Succession de E. B. Reynolds, décédé.
A l'encan avec un long crédit.

PAR W. I. HODGSON & FILS. W. I. Hodgson, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 30 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre et d'un ordre supplémentaire de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division "B," un ordre en date du 13 février 1889 et l'autre du 25 février 1889, Dossier No 24,513 pour le compte de la succession de E. B. Reynolds, décédé, il sera vendu à l'encan—
Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gasquet ou l'Avenue Cleveland, Palmyre, Broad et Dorgenois, désignés par les lettres "A" et "B" sur un plan fait par Hunter Stewart, député-voyer de ville, en date du — février 1889. Le lot "A" mesure 20 pieds 6 pouces de face à la rue Gasquet, et le lot "B" mesure 42 pieds 1 pouce de face à la rue Gasquet, chacun ayant une profondeur de 159 pieds 10 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles (au pied américain), conformément à la subdivision ci-dessus de Hunter Stewart.
Sur le lot "B" se trouve un cottage en bois, connu par le No 316 rue Gasquet ou l'Avenue Cleveland, et a un corridor et 7 chambres, galerie, hangar, cuve, etc.; tuyaux à gaz dans toute la maison, chambre tapissée; une maison confortable en parfait ordre et bon voisinage.
Sur le lot A se trouve un cottage en bois couvert en ardoises, et ayant quatre chambres, hangar, cuve, etc., et connu par le No 314 rue Gasquet ou l'avenue Cleveland.
Le tout conformément à un plan à l'emplacement de la vente.
Conditions—Un tiers ou plus comptant et la reste à un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt par an, et toutes les clauses usuelles de garantie. 10 pour cent comptant sera requis sur les lieux et assumera les taxes de 1889 en sus de son enchère.
Actes de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais des acquéreurs.
27 fév—27—mars 3 10 17 24 30

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Petit cottage dans le Sixième District.
Succession de Mme Mary Wesser.

No 25,826—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 176 rue Commune — SAMEDI, 6 avril 1889, à midi il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St-Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la susdite Cour, Division —, en date du 15 février, 1889 et rendu dans succession ci-dessus:
Trois certains lots de terre situés dans le sixième district de cette ville, désignés par les Nos 19, 20 et 21, dans l'ilet borné par les rues Jersey, Levée ou Tchoupitoulas, Upperline et Robert, mesurant chaque 30 pieds de face à la rue Jersey, sur 110 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant trois jolis cottages. Voir le plan de distribution des chambres, etc.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt par an, et les clauses usuelles d'hypothèque et de garantie. 10 pour cent comptant devront être déposés au moment de la vente.
Actes de vente pardevant George C. Preot Esq., notaire aux frais des acquéreurs.
17 fév—17—mars 2 9 16 23 30—avril 6

VENTE D'EXECUTRICE.

Vente de succession.
SUCCESSION DE E. TROISGROS.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 25,530—Division C.

EN VERTU d'un ordre de vente de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 6 février 1889, il sera vendu à l'enchère publique sur les lieux, étant la dernière résidence du décédé, le LUNDI 18 mars 1889, à 10 heures a. m.—
Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges, y appartenant en quelque sorte, situé et étant dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Conti, Dauphine, Bourgogne et Bienville, mesurant, au pied français, trente pieds de face à la rue Conti, sur cent vingt pieds de profondeur, connu par le numéro municipal 126 rue Conti.
Aussi, un lot de meubles de maison et ustensiles de cuisine; aussi, un lot de billets et comptes ouverts; le tout d'après un inventaire enliassé.
Conditions—Comptant.
L. TROISGROS, Exécutrice testamentaire.
15fév—15 25—4 11 18mars

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MACHINES.

Succession d'Adolphe Emile Scheidecker.

No 25,956—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "B."

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux, 3 1/2 rue Carondelet — LUNDI, 25 mars 1889, à 11 heures a. m., il sera vendu à l'encan, sur les lieux, rue Chartres entre Dumaine et St-Philippe, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 13 mars 1889, pour le compte de la dite succession, la liste de machine de valeur, à savoir:
Une machine à vapeur.
Une locomobile avec chaudière.
Une presse droite pour perforer.
Deux tours Screw Cutting lathe avec "counter Shaft".
Un "Plainer" à main.
Crémaillères, coins, vis et bancs, "foot lathe", arbre de couche et poulies, modèles, balances, boîtes à outils vides, meules, fontes, fer forgé, cuivre, vieilles machines, "jumps" en cuivre avec leviers pompe, double, chaudière modèle, crics machine à rainures machines de bureau, flèches, crochets, coussinets blocs, forges, soufflet, "counter Shaft", et autres beaux outils de valeur, tels qu'on en trouve dans les fonderies; le tout d'après l'inventaire enregistré à la Cour Civile de District.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
14 mars—14, 20 à vente.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur
DANS LA PARTIE CENTRALE DU DEUXIÈME DISTRICT.
No 51 rue Conti, entre Royale et Passage de la Bourse.
Résidence en briques à deux étages.

Auguste Herbez vs. J. B. Rossi, tuteur et als.

No 25,907—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 23 mars 1889, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et le Commercial Place, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 12 février 1889 et signé le 18 février 1889 par l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus, la propriété décrite ci-après, à savoir:
Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le demi-ilet borné par les rues **Conti, Royale, St-Louis** et le **Passage de la Bourse**, désigné par la lettre D sur une esquisse annexée à un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 6 janvier 1876, portant constitution d'une vente de la d to propriété à C. R. Kennedy, lequel lot mesure 33 pieds de face à la rue **Conti** sur 62 pieds 10 pouces et 4/8 d'un pouce de profondeur, aussi:
2° Cette portion de terre mesurant 16 pieds sur la ligne de côté du lot D vers le **Passage de la Bourse**, 12 pieds 9 pouces sur la ligne vers la rue **Royale**, 14 pieds sur la ligne vers la rue **Conti**, 7 pieds sur la ligne vers la rue **St-Louis**, sur laquelle ligne elle s'élargit 3 pieds 3 pouces puis 7 pieds vers la première ligne.
Les améliorations comprennent la résidence en briques à deux étages portant le numéro municipal **51 rue Conti** et ayant onze chambres, cor idor, cour briquetée, water works, de grandes galeries sur le côté et devant, gaz, etc., etc.
Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en billets de l'acquéreur à un crédit de un ou un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion à crédit sera garantie par lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue, le dit billet ou billets portant huit pour cent d'intérêt du jour de l'adjudication.
L'acte pourvoira aux frais d'avocat à cinq pour cent, (5 0/0) en cas de procédures pour forcer le paiement de la portion du billet ou billets.
L'acquéreur tiendra la propriété assurée pour le montant de la portion à crédit de la dite vente et la transférera aux parties intéressées, et de plus assumera et paiera au dessus du prix d'adjudication les taxes d'Etat et de ville de 1889.
Acte de vente pardevant Charles Roile, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.
19 fév—19,23—Mars 2,9,16,23

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une propriété améliorée et désirable dans le Premier District.
Une bâtisse en briques à trois étages No 52 rue Chartres.
Une élégante propriété cottage No 443 rue Royale.
Une maison en bois à deux étages No 236 rue Douane.
Une maison à deux corps de logis Nos 751 et 757 rue Tchoupitoulas.
Un joli cottage double coin des rues St-Charles et Euterpe.
Vente positive pour effectuer un partage.
Dans l'affaire d'August Eichhorn et als vs. Edward Miller.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E. No 25,836.

PAR B. ONORATO, Encanteur, bureau 16 rue Bourbon—SAMEDI 23 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. Albert Voorhies juge de la dite cour, rendu le 4 février et signé le 9me jour de février 1889, dans un partage et en vertu d'un ordre en date du 12 février 1889 je procéderai à la vente des propriétés ci-après décrites, à savoir:
1° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses, et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Douane, Vieille Levée et Bienville, mesurant, au pied américain, 21 pieds 2 pouces de face à la rue Chartres, sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 2 lignes. Les améliorations consistent d'une bâtisse en briques à trois étages portant le No 52 rue Chartres, ayant au rez de chaussée un grand magasin et chambre au fond, deux grandes chambres, corridor et bureau au premier étage, chambres et corridor au deuxième étage, cour, cuve, lieux d'aisance, etc., et le gaz dans toute la bâtisse.
2° Deux lots de terre dans le Troisième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Royale, Dauphine, Mandeville et Marigny, mesurant chacun 26 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue Royale sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.
Les améliorations consistent en une résidence en bois à un étage, ayant corridor, 10 chambres, 2 cuves, hangars, lieux d'aisances, etc. Le terrain est richement embelli avec rebord en briques et planté avec des roses et arbustes, et porte le numéro municipal 443 rue Royale.
3° Un lot de terre dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Douane, Trémé et Marais, mesurant 25 pieds 6 pouces et 7 lignes de face à la rue Douane sur une profondeur de 114; ensemble avec une bâtisse en bois à deux étages couverte en ardoises, ayant 4 chambres, corridor, etc., et une bâtisse séparée dans la cour, ayant 2 chambres, lieux d'aisance, cuve, etc. Cette propriété porte le numéro municipal No 236 rue Douane.
4° Deux lots de terre dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Jackson, Philippe et Rousseau, désigné par les lettres G et H. Le lot G mesure 64 pieds 5 pouces et 7 lignes de façade rue Tchoupitoulas, sur 107 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot désigné par la lettre H, 99 pieds 9 pouces et 2 lignes sur la ligne vers la rue Philippe contre la propriété de Peter Kaiser, et 63 pieds 11 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond et la portion désignée par la lettre H. Attenant au terrain désigné ci-dessus et mesurant 21 pieds 10 pouces et 3 lignes de façade à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 107 pieds 11 pouces sur la ligne le divisant du lot G. 110 pieds 3 pouces sur la ligne vers la rue Jackson et 21 pieds 7 pouces et 7 lignes sur la ligne du fond. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant une bâtisse à deux étages avec façade et côtés en briques et la muraille du fond en bois et toiture en ardoises subdivisée en deux corps de logis, un côté occupé actuellement comme café et contient en outre 4 bonnes chambres et l'autre côté est occupé comme salon de barbier et contient en outre 4 chambres. Dans la cour une bâtisse séparée contenant 2 grandes chambres, cuisine, 2 citernes, lieux d'aisances, etc., et porte les numéros municipaux 751 et 757 rue Tchoupitoulas.
5° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par l'avenue St Charles et les rues Carondelet, Euterpe et Terpsichore, désigné par le numéro 1, mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face sur l'avenue St Charles, sur une profondeur et façade sur la rue Euterpe de 127 pieds 10 pouces et 4 lignes, mesure anglaise; ensemble avec un beau cottage en bois couvert en ardoises, élevé de 9 pieds, et subdivisé en 9 corps de logis, contenant ensemble 14 chambres, 4 corridors, cabinets, hangars, 2 citernes, cour bien pavée, grille sur le devant et une barrière en fer ornementée. Pour plus amples informations voir le plan à la Bourse.
Conditions—Comptant.
Les actes de vente pardevant Fred'k Adolph, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs devront payer, en outre du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1889. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.
17fév—17 23—mars 2 9 16 23

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Mathilda Mathieu vs Robert McCandlish.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans, No 11,745—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Charles H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, dans l'affaire numérotée ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier District de cette ville, le MARDI, 19me jour de mars 1889, à midi, la propriété décrite ci-après, à savoir—
Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances, ainsi que tous les droits, voies, servitudes privilèges et avantages y appartenant, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Annonciation, Valmont et Belcastle, désigné par le No 11 sur un plan par F. N. Tourné, architecte, daté le 28 juin 1866, déposé dans le bureau de A. Boudousquié anciennement notaire en cette ville et mesurant 30 pieds de face à la rue Laurel sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles, étant la même propriété acquise par Mme Mary Orkus de la veuve et des héritiers de John A. Mayer, le 11 juin 1884.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
F. AD. FORTIER, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
15 fév—15 22 26—1 8 14 19 mars

VENTES A L'ENCAN

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La position recommandable rue du Canal, entre St-Charles et Carondelet, maintenant occupé
—PAR—
H. B. Stevens, marchand d'habits, et deux sites pour bâtir, rue Annonciation, touchant à la résidence de M. Slark.
Le tout à l'encan à des conditions libérales.

Succession de Mme Abigail L. Slark.

No 25,504—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 30 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en cette ville de la Nouvelle-Orléans, d'un ordre de l'Honorable Francis A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 14 février 1889, et rendu dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan, les propriétés ci-après décrites, à savoir:
1° Le magasin à quatre étages Nos 122 et 124 rue du Canal, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Commune, St-Charles et Carondelet; le lot de terre est désigné comme No 3 et mesure 36 pieds 2 pouces 6 lignes et 7/8 de face à la rue Canal, 36 pieds 4 pouces 7 lignes et 3/10 de largeur dans le fond sur une profondeur de 125 pieds 5 pouces 3 lignes et 3/10 sur la ligne la plus près de la rue St-Charles et 127 pieds 7 pouces et 4 lignes sur la ligne la plus près de la rue Carondelet.
Ce beau magasin a été bâti pour H. B. Stevens, marchand d'habits, et a été continuellement occupé par lui, lequel lui est cédé à bail jusqu'au 30 septembre 1889, et est vendu sujet au dit bail.
2° Deux lots de terre, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, St-Thomas, Thalie et Melpomène, désignés comme lots Nos 2 et 3 sur un plan tiré par L. J. Frémaux, en date du 20 mars 1880, et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Annonciation sur 123 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne entre les dits deux lots, 122 pieds 6 pouces et 4 lignes sur l'autre ligne de côté du lot No 2, et 143 pieds 9 pouces et 2 lignes sur la ligne de côté du lot No 3. Ces lots forment un admirable site pour bâtir, touchant à la "Résidence Slark", maintenant appartenant à M. Lovell, et font face à "l'Académie St-Siméon" et la "Propriété Maunsell."
Conditions de la vente—Pour le magasin de la rue du Canal, un tiers ou plus comptant le reste à un et deux ans de crédit avec intérêt de 6 pour cent par an à partir de la date de la vente avec les coupons d'intérêt payable annuellement. Pour les lots rue Annonciation, la moitié ou plus comptant le reste à un an de crédit avec intérêt au taux de 7 pour cent par an. Le dit portion à crédit devant être garantie par hypothèque spéciale et lien de vendeur, assurance et transfert des polices, clause pénale d'honoraires d'avocats et toutes les autres clauses usuelles de garantie. Les acquéreurs assumant le paiement de toutes les taxes dues sur les dites propriétés durant cette année 1889, et un dépôt de 10 pour cent du montant de leur acquisition comptant au moment de la vente.
Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Geo. C. Préot, Esq. notaire.
26 fév—26—Mars 2,9,16,17,23,24,29,30.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Biens immeubles, Actions, Meubles, effets mobiliers, etc.

Succession de Thomas D. Miller.

No 25,153.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 23 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, en cette ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu de deux ordres de l'Honorable Francis A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 janvier 1889 et du 14 février 1889, et de date subséquente, rendus dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan, les propriétés de valeur ci-après décrites, à savoir—
1° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprise la résidence du défunt, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Philip, Chestnut et Colisée; la dite portion de terre consistant en lots ou portions de terre, A, B et C désignés et vendus ensemble, à savoir:
(A). La portion de terre mesure 78 pieds 10 pouces de face à la rue Jackson, sur une profondeur et face à la rue Colisée de 159 pieds 10 pouces et 2/8 d'un pouce, et sur la même profondeur sur la ligne parallèle à la rue Chestnut, sur un plan dressé par T. Baudry, déposé, voyer de ville, le 5 octobre 1854, déposé à l'étude d'Edward Barnett, notaire en cette ville, par un acte en date du 28 novembre 1854 ... de terre désignés par le No 3 sur un plan ... un plan dressé par Hedin, voyer, le 26 ... 1848 et déposé comme plan No 16 à l'étude de J. R. Beard, ancien notaire en cette ville et (B). Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits et dépendances y appartenant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Philip, Colisée et Chestnut, touchant la portion de terre premièrement décrite et mesurant 49 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces entre lignes égales et parallèles et ... de la même largeur dans le fond 49 pieds; étant une subdivision d'un et comprenant cette portion de terre, d'après un plan dressé par W. T. Thompson, voyer, le 8 octobre 1857 et annexé à un acte passé pardevant E. Barnett, notaire, le 28 novembre de la même année.
(C). Une autre portion de terre dans le fond de et adjacent à la dite portion de terre premièrement décrite et touchant la rue Colisée, la portion de terre mesurant 25 pieds sur la rue Colisée sur une profondeur de 90 pieds entre lignes égales et parallèles, étant le lot No 4 sur le plan et tout en formant la ligne le lot No 5 sur un plan dressé par A. G. Blanchard, voyer, le 16 ...
2° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Colisée, Jackson, Philip et Chestnut, formant l'encoignure des rues Philip et Colisée et mesurant 90 pieds de face à la rue Philip sur une profondeur de 134 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur et de face à la rue Colisée, et de la même profondeur sur la ligne égale et parallèle opposée et mesurant dans le fond 90 pieds, formant une partie des lots Nos. 11 et 12 et une partie du plan des lots Nos. 10 et 13 sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, en date du 28 février 1848 et déposé pour référence en l'étude de Joseph R. Beard, alors notaire en cette ville et plus amplement décrit sur un plan désigné comme D sur le plan par A. G. Blanchard, voyer, enregistré dans ces procédures. Les améliorations consistent en un cottage en bois, élevé de terre avec corridor au centre, connu par le No 241 rue Philip.
3° La moitié indivise de quatre certains lots ou portions de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes et dépendances qui y appartiennent, et les dits lots ou portions de terre désignés ... le droit, titre et propriétaire d'une moitié indivise, étant comme suit, à savoir:
Quatre certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 170 borné par les rues St-Charles, Commune, Camp et Canal, trois des dits lots ou portions de terre sont désignés comme lots E, F et G, sur un plan en date du 30 avril 1881, certifié par L. Pilié, voyer, et annexé à un acte de vente de la Banque des Citoyens de la Louisiane à H. et B. Beer par un acte passé pardevant F. Grima, notaire, en date du 7 juillet 1881, les dits trois lots E, F et G se touchent et mesurent comme suit:
Le lot E mesure 20 pieds 11 pouces de face à la rue St-Charles, 20 pieds 10 pouces dans le fond et 78 pieds de profondeur sur chaque côté. Le lot F mesure 21 pieds de face à la rue St-Charles, 21 pieds 2 pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de 78 pieds de chaque côté.
Le lot G forme l'encoignure des rues Commune et St-Charles, et mesure 28 pieds 10 pouces de face à la rue St-Charles, 23 pieds 10 pouces de largeur dans le fond sur 78 pieds de profondeur sur la ligne qui le divise du lot F et 78 pieds 3 pouces de profondeur et face à la rue Commune. Et un autre lot ou portion de terre, dans le même ilet, borné par les rues Commune, Camp, St Charles et Canal, mesurant 22 pieds 8 pouces de face à la rue de la Commune sur 86 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue St Charles, 85 pieds 6 pouces sur l'autre ligne de côté opposée, et 21 pieds 9 pouces sur la ligne du fond. Le dit lot étant connu comme lot No 8 sur un plan annexé à un acte pardevant Félix Grima, notaire, en date du 4 mai 1835, borné sur un côté par le fond des lots Nos 1, 2, 3 et 4, de l'autre côté par le lot No 6, et dans le fond par le lot No 7.
Les améliorations sur les lots de terre ci-dessus décrits comprennent les édifices en briques à quatre étages connus comme les Nos 26, 28 et 30 rue St-Charles, et les Nos 131 à 139 rue de la Commune, formant l'angle nord est des rues St-Charles et Commune; ils sont maintenant occupés par les marchands populaires H. D. McCown, magasin de vêtements et d'articles de toilette, et J. U. Adams, chapelier, à qui ils sont loués à bail; ils seront vendus sujets aux dits baux.

ACTIONS.
Une action de l'Association de la Variété, une action de la Compagnie de publication du "Times-Democrat"; une action de l'Association de l'Opéra; une action de la Bourse au Coton; une action du Nouveau Jockey Club de la Louisiane; 25 actions de la compagnie dite: Southern Mutual and Land Improvement, de $100 chacune; 50 actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane de $100 chacune; 100 actions de la Compagnie des Water Works de la Nouvelle-Orléans.
51 actions du Trans-Continental Transportation Co. de $100 chacune.
25 actions du fonds-capital du Texas Continental Meat Co. $100 chacune.
12 Bons troisième hypothèque du Louisiana Ice Manf'g Co. de $100 chacun.
Certificat d'Etat et de taxe pour $175 pour dix coupons de Bons d'Etat qui ont échu en janvier 1879.
410 parties de 94 coupons No 12 de $35 chaque, Bons de l'Etat de la Louisiane.
2 Certificats, paroisse Avoyelles scrips, se montant à $48.
Et le même jour, à la même heure et au même endroit, il sera vendu en totalité à l'heure et à l'endroit de la vente de la résidence du défunt.
Tous les meubles, effets mobiliers, portraits, argenterie et tout le contenu de la dite demeure du défunt, No 222 rue Jackson, dans le quatrième district de cette ville, selon un inventaire enregistré en cette affaire.
Conditions de la vente.—Comptant les actions, les effets mobiliers, etc., pour les immeubles, les biens fonds l'intérêt indivis, etc.—ainsi qu'en est donnée la description plus haut.
Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs; le reste à un et deux ans de crédit en billets à ordre des acquéreurs, datés du jour de l'adjudication, garantis par hypothèque et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les améliorations devront être assurées par les acquéreurs à la satisfaction des exécuteurs et héritiers ou parties survivantes en commandité, et les billets donnés pour la portion à crédit de la vente ainsi qu'il est dit plus haut, portant intérêt au taux de six pour cent par an de la date de la vente. Les acquéreurs assumant le paiement de toutes les taxes dues sur les dites propriétés durant cette année 1889—et un dépôt de 10 pour cent du montant de leur acquisition comptant au moment de la vente.
Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant N. B. Trist, notaire, rue de la Commune, 162. 15 fév—15,23—mars 2,9,13,16,23

Succession de Paul de Pascau.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,334—Division D—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Paul de Pascau, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
8 mars—8, 13, 17.